

Circulaire d'information n°425

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 30 & 31 janvier 2010 – Novotel Paris Porte de Bagnolet

Présents : Michel ADNET, Elisabeth ALLEGRINI, Philippe BOUCLET, Catherine CAUCHY, Jean-Michel CLEROY, Michel DAUMAS, Jacques DAUNAN, Thierry DEFRANCE de TERSANT, Régis FAGART, Olivier GRILLAT, Eliane GUILLON, Christian HEZELY, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Didier RAMI, Thierry VENANT, Bernard VERA,

Non votants : Didier AUBIN (Directeur Administratif), Benoit DUPIN (Directeur Technique National), Jean-Bernard SAUTRON (représentant les DOM-TOM-POM), Jean-Pierre GRECIET (Président de la Commission des labels), Gérard REBEYROTTE (Président du Groupe de travail des Equipements).

Absents excusés : Yannick BRELET, Nicole DAUPHIN, Geneviève DUPORT, Annie-France FOURNIER.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteurs :** Jean-Michel CLEROY, Didier AUBIN

Date de remise : 17 février 2010

Date de diffusion : 11 mars 2010

Sommaire

Les débats :

1. Adoption du procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Motions d'ordre réglementaire préparées par les commissions
3. Intervention du Directeur Technique National
4. Questions Financières
5. Travaux des Commissions et Groupes de Travail
6. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 30 & 31 janvier 2010.

Le Président, Philippe BOUCLET, après avoir souhaité au nom du Comité Directeur ses vœux de prompt rétablissement à Annie-France FOURNIER et à Yannick BRELET, accueille Jean-Bernard SAUTRON (représentant des DOM-TOM) désigné par les ligues d'Outre Mer pour les représenter.

Il fait un tour d'horizon sur les incidences de la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques) au niveau de nos instances départementales ; les D.D.J.S. étant désormais regroupées avec la Cohésion Sociale. Nombre d'interrogations subsistent notamment au niveau budgétaire.

Sur un ton plus optimiste, il met l'accent sur les succès sportifs, et dernièrement avec le Tournoi de Nîmes en faisant remarquer la couverture de l'événement par Sport +. Il a souligné l'excellente prestation des archers français.

Les débats :

1. Procès verbal du Comité Directeur des 17 & 18 octobre 2009

Le procès verbal du Comité Directeur des 17 & 18 octobre publié dans la circulaire n° 421 est adopté à l'unanimité (Cf. ☐ - Motion 1).

Pour mémoire, Jean-Claude LAPOSTOLLE souhaite que l'on donne suite au projet de changement d'appellation de l'Open de France Nature et Critérium 3D comme cela a été évoqué (Cf. circulaire n° 421 - 5.6/Nature-3d/ 2^{ème} point). L'observation est relevée.

2. Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions

Les motions sont discutées, éventuellement amendées, puis mises aux voix pour approbation (Cf. ☐ - **Motions 2 à 13**). Ces motions portent sur :

- a) Questions sportives hors Manuel de l'Arbitre
 - ✓ interprétations de la F.I.T.A.,
- b) Le manuel de l'arbitre
 - ✓ motions portants sur les règlements généraux,
 - ✓ motions portants sur les règlements sportifs.

Les textes complets sont publiés via le site internet fédéral.

3. Intervention du Directeur Technique National

Le Directeur Technique National, Benoit DUPIN, fait une communication sur les orientations ministérielles exprimées dans la Convention d'Objectifs. Il invite les Commissions et Groupes de travail à en tenir compte afin de pouvoir intégrer leurs projets dans les actions qui peuvent être subventionnées.

En outre, il signale pour sa part qu'il a donné plus particulièrement une priorité sur les dossiers suivants :

1. *Les aides personnalisées : la demande est en hausse consécutivement au projet de professionnalisation dont il donne quelques précisions. Il rappelle que la démarche a pour but d'assurer une couverture sociale à nos sportifs mais elle n'est en aucun cas comparable à la carrière d'un sportif professionnel de renom.*
2. *Nécessité d'un renforcement de l'encadrement médical : l'augmentation des volumes d'encadrement nécessite de consacrer dans ce domaine plus de moyens.*
3. *Le Parcours de l'Excellence : le projet est ambitieux, les coûts sont plus élevés que par le passé.*

Une communication est faite sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se dérouleront à Singapour du 14 au 26 août prochains et qui s'adressent aux jeunes de 14 à 18 ans. Aux épreuves sportives s'ajouteront un programme éducatif complet axé sur les valeurs olympiques et d'autres sujets tels que les modes de vie sains et la lutte contre le dopage. Des activités culturelles seront également proposées. Les candidats doivent se faire connaître auprès de la Fédération.

Il fait également part de l'avancement des travaux des Cadres Techniques sur les critères d'exigences des clubs formateurs et sur la démarche de découverte dans le milieu extra fédéral.

Le tableau 2010 des primes Fédérales aux athlètes du Haut Niveau est proposé au Comité Directeur pour approbation (Cf. ☐ - Motion 15).

4. Questions Financières


Le Comité Directeur est informé sur la situation des effectifs et des abonnements. La tendance est très légèrement haussière.

Suite aux exposés d'Eliane GUILLON notre trésorière, et de Thierry DE FRANCE notre trésorier adjoint, le Comité Directeur prend acte :

- ✓ de l'évolution de la trésorerie ;
- ✓ des modifications apportées sur la présentation analytique,
- ✓ du résultat d'exercice 2009, arrêté au 31/12/2009, d'un montant de 71 400 € sous réserve de validation par le Commissaire aux Comptes.

Prix des adhésions 2010


La proposition du Comité Directeur s'appuie sur les conclusions du groupe de travail présidé par André NOËL qui suggère :

- ✓ de fixer un montant pour l'affiliation annuelle des clubs (actuellement gratuite), moyennant la mise en place de prestations fédérales telles que : (Cf.  - **Motions 16, 17, 18**).


Pour les nouveaux clubs

- Un Guide du Dirigeant (existe actuellement)
- Panneaux club affilié (existe actuellement – remplacé par attestation annuelle)
- Un Manuel de l'Arbitre (nouveau)
- Un logiciel Dirig'club (nouveau)
- 1 abonnement à la revue fédérale (nouveau)

Pour les nouveaux clubs et renouvellement d'affiliation

- Kit promotionnel (sur demande et dans la limite d'un par an)
- Le renforcement d'une assistance juridique
- L'attestation annuelle de « club affilié » (forme et support à l'étude)
- ✓ De créer de nouvelles catégories de licences (Cf.  - **motion 19**) afin que celles-ci correspondent avec les types de pratiques.

Siège Fédéral

Le président fait part des discussions au niveau du siège au sujet de la proposition de rachat des bureaux par l'exploitant de l'hôtel. Le Comité Directeur se dit favorable à la vente et suggère d'obtenir de l'Assemblée Générale les autorisations nécessaires pour procéder à cette cession et à une nouvelle acquisition (Cf.  - **motion 21**)

5. Bilans des Commissions et Groupes de travail et projets en cours

Les Présidents de commissions et chefs de projets ont présenté l'avancement de leurs travaux. Les questions en mesure d'être adoptées par le Comité Directeur ont été étudiées sous forme de motions et soumises aux voix. Principaux sujets évoqués :

5.1 Commission Médicale (*Jean-Claude LAPOSTOLLE*)

- Veiller à relayer correctement l'information sur le Salbutmol (Ventoline) : site internet, lettre aux clubs.
- Contrats de travail des médecins et kinésithérapeutes au service de la F.F.T.A. : dossier en phase d'achèvement de régularisation. Le Comité Directeur fixe l'indemnité à 150 euros net par journée d'intervention.
- Projet de mise en place d'une formation obligatoire sur l'utilisation du défibrillateur. Il est convenu de solliciter le Ministère de la Santé et des Sports dans le cadre de la Convention d'Objectifs.

5.2 Commission Disciplinaire 1^{ère} instance et Appel (*Thierry VENANT*)

- Communication du bilan 2009 : 73 contrôles – 2 cas positifs avec sanction dont un jugé en appel.
- La commission de 1^{ère} instance se réunira prochainement pour traiter 3 nouveaux cas.

5.3 Commission Valorisation du bénévolat (*Bernard VERA*)


Les différentes propositions de médailles (Dirigeant – Entraîneur – Arbitre) reçues à la Fédération ont été étudiées. 155 médailles ont été attribuées pour la promotion 2009. Un courrier parviendra aux Ligues et aux «demandeurs» pour les en informer.

Les médailles sont en cours de réalisation et seront distribuées aux ligues lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, afin que celles-ci puissent les remettre aux récipiendaires lors d'un évènement régional.

5.4 Commissions Sportives


- Tir sur cibles (Maurice PELLEQUER)

Communication sur les réflexions consécutives au Colloque de la F.F.T.A. à Lille :

- Catégories FITA & Fédéral : alors que la réflexion initiale de la commission était de faire tirer toutes les catégories jeunes sur des blasons de 122cm, les minimes tireront sur des blasons de 80 cm en FITA & en Fédéral. Les cadets quant à eux tireront à 60m sur des blasons de 122 cm en FITA. (Cf.  - **motion 2**).

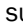
La F.F.T.A. adoptera la proposition de la FITA pour une mise en place en 2011.

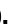
- Minimes Poulies en salle : Suppression de ces catégories, tous les jeunes poulies tireront dorénavant sur des trispots de 40 cm et seront regroupés dans la catégorie Juniors.


- Scores faits à l'étranger : pour qu'un score réalisé à l'étranger compte pour le Classement National, il faudra que le concours soit inscrit au calendrier de la F.I.T.A. ou que la Fédération soit affiliée à la F.I.T.A. De plus, les résultats de la compétition, l'extrait du calendrier national et les feuilles de marque contresignées par l'arbitre devront être fournis. (Cf.  - **motion 11**).

- Calendrier extérieur 2011 : après une étude du calendrier extérieur, il est constaté qu'un certain nombre d'épreuves sont prévues aux mêmes dates. Le calendrier est aménagé en conséquence, sa diffusion est autorisée (Cf. **annexe**).

- Nouveau format de la D1 : une réflexion est en cours sur les formules des matchs en D1.

- Actualisation du tableau des primes sur les épreuves de D1. (Cf.  - **motion 23**).

- Présentation d'un arbitre pour les clubs de D1 et de D.N.A.P. Le comité directeur décide de supprimer les dispositions obligeant les clubs à mettre à disposition de l'organisateur 1 arbitre une fois par saison. Application immédiate. La subvention envers l'organisateur est révisée en conséquence (Cf.  - **motion 14**).

- Semaine jeunes : modification du règlement (Cf.  - **motion 24**).

- Projet du Grand Prix de Toulouse : cahier des charges en cours.


- Nature/3D (Michel DAUMAS)


- Catalogue des blasons animaliers : la Fédération s'est dotée de l'outil informatique pour calculer la surface des blasons. La commission poursuit ses travaux pour faire évoluer les règles du zonage.

- Tir en Campagne (Michel ADNET)

- Challenge Pro First : présentation des modifications apportées sur la composition des équipes (information à publier sur le site internet fédéral). Application saison 2010.

- Proposition d'aménagement des règlements (Cf.  - **motion 6,7**)

- Championnat de France Scratch. Réflexion sur le tableau de sélection (Cf.  - **motion 8**) - (Cette motion a été ajournée à la demande de la commission).

- Championnat de France par Equipes : Mixité des équipes pour 2011. (Cf.  - **motion 9**).

5.5 Commission des Arbitres (Jacques DAUNAN)

- Présentation du bilan des résultats de la session de novembre dernier au jury d'examen.

- Communication des dates de formation et d'examen pour 2010.

- Concours National du Jeune Arbitre : un courrier d'appel à candidature sera envoyé directement aux Jeunes Arbitres. Délibération à Besançon en avril après réception des candidatures.

- Guides de l'Arbitre et du Tir en Campagne : disponibles et téléchargeables sur le site internet de la Fédération.

- Limite d'âge des arbitres : un sondage sera organisé.

- Formation continue des arbitres : un support de formation sous forme de diaporama a été réalisé par Francis Hue à destination des PCRA pour la formation continue des arbitres dans les ligues. Il sera présenté par Guy BERNIN en séance plénière à la prochaine réunion nationale.

- Présentation par Thierry DE FRANCE du projet de formation des Jeunes Arbitres. Le comité directeur donne son accord de principe et autorise une présentation pour la réunion nationale.

5.6 Equipements (Gérard REBEYROTTE)

- Présentation des axes de travail visant à réaliser un cahier des charges pour établir la cartographie de notre discipline. Il s'agit de mettre en exergue le contenu de nos bases de données (équipements, localisation, effectifs). Le cahier des charges pourrait être présenté au

comité directeur d'octobre.

- Appel à projets auprès de chaque Président de ligue afin de lister par région les clubs porteurs de projet d'équipement d'installation dédiée au Tir à l'Arc. A ce jour, une seule ligue a répondu...

5.7 Dom Tom

- Le Comité Directeur prend note des dates des Jeux du Pacifique (Nouvelle Calédonie) 27 août au 10 septembre.

- Il est proposé de réfléchir aux incidences liées aux dates de transferts dans les Dom-Tom, les saisons étant décalées.

- Des échanges de courriers sont en cours avec COPARCO dans le but de permettre la participation des archers de Guyane, Martinique et Guadeloupe sur le championnat continental.

- La ligue de Réunion développe actuellement des relations avec l'Afrique du Sud dans le cadre d'échanges sportifs.

- Aide à l'emploi : l'aide en direction de la Guadeloupe pour le maintien de son BE1 est en cours de versement.

- Il est demandé à Jean-Bernard SAUTRON de fournir à la Fédération le calendrier des formations DOM-TOM afin de pouvoir le prendre en compte dans la convention d'objectifs.

5.8 Tir à l'Arc à l'Ecole (Albert LE TYRANT)

- Suite aux discussions déjà engagées, et bien que cela ne soit pas obligatoire, il est décidé de proposer une convention avec l'Education Nationale. Cette initiative permettrait de faciliter les discussions avec les inspections académiques. Albert LE TYRANT se charge d'établir les contacts nécessaires.

- Bilan du Salon des Maires qui s'est tenu les 17, 18 & 19 novembre derniers auquel la F.F.T.A. a participé. Ce Salon a permis d'échanger avec nombre d'élus des communes qui gèrent les installations sportives. Une présentation du kit-E-cool a été faite.

- Nécessité de faire un bilan des résultats suite à la diffusion des premiers kit-E-Cool. La D.T.N. est invitée à s'en préoccuper.

- Promotion de notre action dans le milieu scolaire auprès des communes, des collectivités et du monde de l'enseignement : des supports de communication existent. Des projets d'articles doivent être rédigés.

- Finalisation des supports pédagogiques (méthodes de découvert en B.D.) pour le milieu scolaire : prévision mi-avril, leur validation en relation avec la D.T.N., sera étudiée les 1^{er} et 2 avril. Se pose la question de leur validation en relation avec la D.T.N. A préciser. Différents supports sont évoqués : panneaux 80 x 60 cm. livret A4 ou autres supports.

5.9 Commission Structuration & Labellisation (Jean-Pierre GRECIET)

- Bilan des différentes réunions et du colloque de Lille, à retenir principalement :

- Présentation d'un état de la structuration et la labellisation au niveau national,


- rendre accessible le Label bronze pour la majorité des clubs.

- faire évoluer Dirig'club.

- mise en place d'indicateurs pour l'évaluation.

- Promotion du Label : faire évoluer la signalétique, les messages fédéraux et réaliser un kit «promotion label».

- rendre obligatoire la création des commissions régionales des labels (Cf.  - **motion 20**).


- modification du règlement des labels (Cf.  - **motion 20.1**).

- communication sur les prochaines dates de réunion de la commission.

5.9 Commission Jeunes Dirigeants (Dominique OHLMANN)

- Championnat d'Europe Handi. Vichy : la F.F.T.A. est coorganisatrice de la manifestation, notamment sur la partie technique. Une équipe de Jeunes Dirigeants sera constituée pour prêter main forte.

- Mise en ligne du nouveau site de la Commission.

- Généralisation de la Charte Environnement (Cf.  - **motion 25**) avec achat de supports pour sacs poubelles.

- Stage Jeunes Dirigeants : reconduction du stage à La Chaume (68),

- En concertation avec la Commission Nationale des Arbitres, projet de refonte de la formation et de la fonction «Jeune Arbitre».

5.10 Commission développement (Christian LAFOREST)

- Communication sur le projet de l'opération « A vos arcs »
- Le Comité Directeur acte le principe de transférer le budget de l'opération «Sport à la Playa» sur l'opération «A vos arcs».

6. Questions Diverses

- Information relative aux redevances SACEM (Cf. [L11](#) - motion 22)

- Suite à un certain nombre de courriers émanant de ligues confrontées au problème de l'emploi, le Président présente un tableau récapitulatif des aides accordées aux Ligues à travers divers canaux :

- aide à l'emploi,
- mise à disposition de CTSR, CTF
- ainsi que le conventionnement.

Il met en avant la nécessité de répondre aux demandes justifiées des uns tout en ne déstabilisant pas le fonctionnement des autres de manière trop brusque.

Une discussion s'engage sur ce point, il en ressort qu'il est juste et nécessaire de faire quelque chose en respectant néanmoins un certain nombre de points sur lesquels tout le monde s'accorde : respect du statut de chacun des cadres concernés, respect du fonctionnement des ligues.

Pour mieux appréhender la situation il sera présenté lors du prochain Comité Directeur un tableau récapitulatif de la globalité des aides apportées à chacune des ligues.

Le J.O. du Comité Directeur des 30 & 31 janvier 2010

Motion dans le domaine de la Vie Associative

● **Motion 1 - Adoptée à l'unanimité.**

Objet : Procès verbal du Comité Directeur des 17 & 18 octobre 2009.

Le procès verbal du Comité Directeur des 17 & 18 octobre 2009 publié dans la circulaire n°421 est adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
22	22	0	0

Motions sur l'application en France des règlements de la F.I.T.A.

○ **Motion 2 – Modification de règlement Fita et Salle - Motion ajournée à l'exception du chapitre «catégories d'âges» qui est adopté pour septembre 2010.**

Objet : Tir en Extérieur (FITA 4 distances) et Tir en Salle

Le Comité Directeur prend acte des nouveaux règlements de la F.I.T.A. et statue sur une mise en application en France. Ces textes portent sur les chapitres suivants :

Tir en extérieur – FITA 4 distances

- Arcs classiques : Système par set
- Arcs à poulies : Touché/manqué
- Nouveaux tableaux de matchs
- Nouvelle épreuve par équipes mixtes
- **Nouvelles catégories d'âges**
- Temps de tir
- Nouveau blason

Tir en salle

- Déroulement de l'épreuve
- Temps de tir
- Les blasons

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/09/2010

● **Motion 3**

Objet : Tir en Extérieur – Règlement International – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/04/2010**

Le Comité Directeur prend acte des nouveaux règlements de la F.I.T.A. et statue sur une mise en application en France. Ces textes portent sur les chapitres suivants :

Tir en extérieur

- Article B.2.4.9 - Drapeaux
- Article B. 3.1.9.1 – Longues vues
- Article B.5.1.5 – Incident de tir
- Article B.6.15.1 – Refus en cible
- Article B.6.15.2 – Flècheendrapeau

Tir en Salle

- Article B.2.4.7 - Drapeaux
- Article B. 3.1.9.1 - Longues vues
- Article B.3.2.9.1 – Longues vues
- Article B.5.1.7 – Incident de tir
- Article B.6.2.7.1 - Refus
- Article B.6.2.7.2 – Flèche en drapeau

Tir en Campagne

- Articles A.8.3-A.8.4-A.8.4.1- A.8.4.2
- Tableau Arrow Head

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/04/2010

Motions dans le domaine réglementaire préparées par les commissions

I – MANUEL DE L'ARBITRE

A. Motions portant sur les Règlements Généraux

Chapitre Règlements Généraux

• **Motion 4**

Objet : DATE DE PRISE DE LICENCE DES ARBITRES – **Motion retirée.**

• **Motion 5**

Objet : Transferts, ajout «Archers étrangers» – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/04/2010.** La modification de la période des transferts relève de l'Assemblée Générale (Cf. *motion 13*).

Références : Article C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUBS

Motion :

C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUBS

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert. Ce transfert n'est possible qu'après la production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la F.F.T.A.

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le *1er octobre et le 30 novembre* de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club tant en individuel que par équipe, sans aucune limitation, quelle que soit la discipline concernée.
- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le 30 novembre. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club **mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.**

Toute prise de licence d'un archer étranger dans un club français après le 30 novembre est considérée comme un transfert.

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	21	1	0	01/09/2010

B. Motions portant sur les Règlements Sportifs

Chapitre Le Tir en Campagne – Règlement Français

• **Motion 6**

Objet : Implantation des parcours – **Adoptée à l'unanimité - Application au 01/03/2010.**

Références : Article C.1.1 LES DISPOSITIONS PARTICULIERES – Paragraphe Implantation des parcours

Motion :

Article C1.1 – LES DISPOSITIONS PARTICULIERES - Implantation des parcours

Modifier comme suit :

Lors d'une compétition avec 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, l'ordre d'implantation des cibles est laissé à l'initiative de l'organisateur, tout en respectant leur nombre, les distances et la taille des blasons. Le panachage des cibles est autorisé.

Les pas de tir en "dégradé" et les cibles en "éventail" ne sont autorisés dans aucun type d'implantation de parcours.

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/03/2010

• **Motion 7**

Objet : Distinctions Internationales – **Adopté à l’unanimité – Application au 01/03/2010.**

Référence : Article C.2. Les catégories

Motion :

Article C.2 - LES CATEGORIES

Ajouter à la fin de l'article :

Concours Arrow Head : Ces compétitions pouvant attribuer des distinctions internationales, il est nécessaire d'appliquer la réglementation internationale concernant l'âge limite des cadets et les juniors :

- Un cadet peut participer à un concours quand cette compétition se déroule jusque dans l'année de son 17^{ème} anniversaire (à revoir)
- Un junior peut participer à un concours quand cette compétition se déroule jusque dans l'année de son 20^{ème} anniversaire
- Les deux distinctions les plus basses (vertes et marron) peuvent être obtenues par les cadets (garçons et filles) sur leurs épreuves spécifiques.

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/03/2010

• **Motion 8**

Objet : Nombre de qualifiés au Championnat de France Scratch – **Motion ajournée.**

• **Motion 9**

Objet : Composition des équipes – **Adoptée à l’unanimité - Application le lendemain du championnat de France.**

Références : Article E.2. Championnat de France par équipes – Les Equipes de clubs

Motion :

Article E.2. Les équipes de clubs

Remplacer le texte actuel par :

Elles sont féminines ou masculines, pas de mixité.

Les 14 premières équipes féminines et les 38 premières équipes masculines, sans repêchage possibles participent à ce championnat.

Les équipes sont composées d'un arc nu, d'un arc classique, d'un arc à poulies.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	Le lendemain du championnat de France

Plusieurs chapitres - Règlement Français

• **Motion 10**

Objet : Distances et blasons – **Adoptée à l'unanimité - Application au 01/09/2010.**

Références : Article B.1.6 et autres à préciser ultérieurement.

Motion :

Article B.1.6 : Le Comité Directeur adopte les modifications concernant les distances et blasons pour les catégories jeunes en Fita et Fédéral.

Cette décision a un impact sur plusieurs articles du règlement. Une motion sera présentée au Comité Directeur de Juin.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/09/2010

Chapitre Règlements Généraux

• **Motion 11**

Objet : - Adoptée à l'unanimité - Application au 01/03/2010.

Référence : Article C.5.1.3. REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX ET SELECTIFS - LE CLASSEMENT NATIONAL

Motion :

Article C.5.1.3 - Point n° 7 :

Seules les compétitions inscrites au calendrier fédéral ou international sont prises en considération.

Chacune des performances est enregistrée. Il appartient aux tireurs réalisant des scores à l'étranger de les communiquer à la F.F.T.A. par courrier accompagnés des justificatifs suivants :

- Extrait du calendrier national ou lien vers le site de la fédération concernée,
- Résultats de la compétition,
- Feuilles de marque contresignées par l'arbitre.

Pour être enregistré, le score doit être réalisé sur une compétition inscrite au calendrier de la F.I.T.A. ou d'une association membre de la F.I.T.A.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/03/2010

Chapitre Tir sur Cibles - Règlements Français

• **Motion 12**

Objet : L'arbitrage des matches de poules - Adoptée à l'unanimité - Application au 01/04/2010.

Référence : Article C.3.1 Arbitrage

Motion :

Article C.3.1. ARBITRAGE

Remplacer le contenu du paragraphe par :

L'arbitrage des matches de poules est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le P.C.R.A. de la ligue.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
21	21	0	0	01/04/2010

Chapitre Règlements Généraux

• Motion 13

Le comité directeur décide de modifier pour des raisons d'ordre sportif la période de transfert. Cette décision impacte l'article 11.2 du règlement intérieur et l'article C.3.3 des règlements généraux – **Adopté à l'unanimité, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale – Application 01/09/2010**

Objet : Période de transfert de club

Référence : Article 11.2 du Règlement Intérieur

Motion :

Le texte actuellement en vigueur :

- Un licencié est libre de changer de club du 1^{er} septembre au 31 décembre (...) nouvelle licence.

Devient :

Un licencié est libre de changer de club du 1^{er} octobre au 30 novembre, sur simple présentation au club d'accueil du certificat de radiation. A partir du 1^{er} décembre, la demande de transfert doit être faite par écrit au président de ligue (d'origine), accompagnée d'une copie du certificat de radiation délivré par le club d'origine.

Si l'accord écrit est donné à l'intéressé, celui-ci remet les pièces nécessaires au président du club d'accueil qui peut alors accepter l'adhésion. Le président informe le trésorier de ligue (d'accueil) de la validité du transfert en lui adressant les justificatifs afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement du transfert. Il appartiendra au club d'accomplir les formalités d'usage et le cas échéant le paiement des cotisations correspondantes, pour que le licencié obtienne sa nouvelle licence.

Toute prise de licence d'un archer étranger dans un club français après le 30 novembre, est considérée comme un transfert.

Motions dans le domaine Administratif & Financier

• Motion 14

Objet : Aide aux Organisateur – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/03/2010**

Motion :

Le Comité Directeur adopte le montant de l'aide aux organisateurs de manifestations nationales. La diffusion est faite via le cahier des charges.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
21	21	0	0	01/03/2010

• Motion 15

Objet : Primes Fédérales – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/03/2010.**

Motion :

Le Comité Directeur adopte la nouvelle grille des points pour les primes fédérales 2010. La diffusion est faite via le guide du haut niveau.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/03/2010

• **Motion 16**

Objet : Statuts de la F.F.T.A. – Article 26. Cotisations – **Proposition à l’assemblée générale de la F.F.T.A. - Adoptée à l’unanimité.**

Motion :

Conformément à l’article 26 des statuts, le Comité Directeur propose à l’assemblée générale de fixer le montant annuel de l’affiliation des clubs à :

- 50,00 € **pour tout nouveau club** ;
- 20,00 € **pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre**
- 50,00 € **pour les clubs qui renouvellent leur affiliation entre novembre et août.**

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
21	21	0	0	Proposition au 01/09/2010

• **Motion 17**

Objet : Statuts de la F.F.T.A. – Article 3 – **Proposition à l’assemblée générale de la F.F.T.A. - Adoptée à l’unanimité.**

Motion :

Article 3 - (Conditions)

L’affiliation à la Fédération ne peut être refusée à un groupement sportif constitué pour la pratique de la discipline, ou de l’une des disciplines comprises dans l’objet de la Fédération, que s’il ne satisfait pas aux conditions mentionnées chapitre 1er du Titre III du Livre 1er du Code du Sport relatif à l’agrément des groupements sportifs et/ou :

- Si l’organisation de ce groupement n’est pas compatible avec les présents statuts.

- Si l’implantation du groupement est incompatible avec la politique locale d’intercommunalité.

Devient

Article 3 - (Affiliation/Adhésion des clubs)

L’affiliation/Adhésion des clubs à la Fédération ne peut être refusée à un groupement sportif constitué pour la pratique de la discipline, ou de l’une des disciplines comprises dans l’objet de la Fédération, que s’il ne satisfait pas aux conditions mentionnées chapitre 1er du Titre III du Livre 1er du Code du Sport relatif à l’agrément des groupements sportifs et/ou :

- Si l’organisation de ce groupement n’est pas compatible avec les présents statuts.

- Si l’implantation du groupement est incompatible avec la politique locale d’intercommunalité.

L’affiliation/Adhésion est annuelle. Tout club qui n’aura pas réglé sa cotisation au 31 août de la saison en cours se verra retirer son affiliation/Adhésion.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
21	21	0	0	Proposition au 01/09/2010

• **Motion 18**

Objet : Guide du Dirigeant :

a) modification de la fiche 8 du chapitre «Créer un club» sous réserve d’adoption par l’assemblée générale des motions 16 & 17.

b) Ajouter un paragraphe. – **Adoptée à l’unanimité – Application au 01/09/2010, sous réserve d’approbation par l’assemblée générale.**

Motion :

Guide du Dirigeant

a) modification de la fiche 8 du chapitre «Créer un club » en rapport avec les motions 16 & 17

b) Ajouter un paragraphe

Prestations fédérales :

A partir de la saison 2010-2011 :

Chaque nouveau club reçoit : un guide du dirigeant, un manuel de l'arbitre, Dirig'Club, un abonnement (pour 6 numéros) à la revue.

A chaque renouvellement : le kit promotionnel (sur demande et dans la limite d'un par an), le renforcement de l'assistance juridique, l'attestation annuelle de "Club affilié".

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
21	21	0	0	Proposition au 01/09/2010

• **Motion 19**

Objet : Nouvelles catégories de licences – **Adoptée à l'unanimité – Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A.**

Motion :

Conformément aux articles 4.2. des statuts et 9.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale d'adopter de nouvelles catégories de licences et de fixer leurs montants :

		Licences	Tarifs
Poussins		P	12 €
Jeunes		J	21 €
Adultes	Pratique en compétition	A	38 €
	Pratique en club	L	30 €
	Pas de pratique	E	25 €
Convention Handi.		H	15 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
21	21	0	0	Proposition au 01/09/2010

• **Motion 20**

Objet : Règlement Label : Composition commission des labels **Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A.– Adoptée à l'unanimité**

Motion :

La commission propose que la composition de la commission régionale des labels soit introduite dans le règlement intérieur.

Ajout :

2.3 Composition de la commission régionale SLC

Le comité directeur de la ligue nomme 4 membres dont le Cadre Technique Régional ou celui faisant fonction. Chaque comité départemental désigne un représentant. Le président de la commission est désigné par la ligue.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
19	18	0	1	Proposition au 01/09/2010

● **Motion 20.1**

Objet : Evolution des critères d'obtention des labels – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/04/2010**

Motion :

La commission nationale des labels propose de :

- faire évoluer des critères existants en modifiant soit les conditions d'entrée soit en majorant les minima,
- rajouter des critères valorisant les disciplines de parcours,
- mettre un barème à 55% pour le label bronze (remplace : parcours 56%, salle 60% et terrain 63%),
- modifier la période des labels.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
21	21			01/04/2010

● **Motion 21**

Objet : Projet vote/acquisition de bureaux du siège - **Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A.- Adoptée à l'unanimité**

Motion :

Le comité directeur propose à l'assemblée générale la motion suivante :

Après avoir entendu l'exposé du président concernant le projet de vente des bureaux et le projet d'acquisition, l'assemblée Générale en date du 17 avril 2010 :

- Donne pouvoir au Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc pour procéder au nom de la dite association à la vente des bureaux dont elle est propriétaire, pour un montant de 690 000 € minimum;
- Donne pouvoir au comité directeur de la FFTA de se prononcer au nom de l'assemblée générale sur les acquisitions en vue d'y établir le siège social ;
- Donne pouvoir au comité directeur de se prononcer sur les emprunts nécessaires à l'acquisition du nouveau siège social ;

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	Après l'Ag

● **Motion 22**

Objet : Redevance SACEM – **Motion transmise au bureau directeur de la F.F.T.A.**

Motion :

Guide du dirigeant

Le Comité Directeur valide la fiche d'information à destination du guide du dirigeant relative à la sonorisation des événements (redevance SACEM).

● **Motion 23**

Objet : Montant primes épreuves individuelles D1 – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/04/2010**

Motion :

Le Comité Directeur fixe le montant des primes pour les épreuves individuelles de la D1 :

1^{er} : 500 € - 2^{ème} : 350 € - 3^{ème} : 250 € - 4^{ème} : 150 € - 5^{ème} à 8^{ème} : 70 €.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/04/2010

• **Motion 24**

Objet : Modification règlement semaine jeunes – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/04/2010**

Motion :

Le Comité Directeur adopte la modification du règlement de la Semaine Jeunes présentée par la Direction Technique Nationale.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/04/2010

• **Motion 25**

Objet : Charte Environnement – **Adoptée à l'unanimité – Application au 01/04/2010**

Motion :

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la charte environnement présentée par la Commission Jeunes Dirigeants.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
22	22	0	0	01/04/2010